



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par : BO

Réf. [REDACTED]

Plus d'informations sur :

<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr>
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

MILETRIP

Délégation à la sécurité routière

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

5854-000109-0001-0



MAITRE YANN LEFEBVRE
87 RUE DE TURENNE
75003 PARIS



A Paris, le 19 novembre 2025

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED].

Après un examen attentif de votre dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises le **13/10/2023 à 18h46, le 13/10/2023 à 18h48 et le 31/01/2024 à 04h29** ont été rectifiées.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de 06 points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Nicolas TRISTANI